

VITICULTURE (40).

Le gel frappe l'armagnac landais

Les jeunes bourgeons éclos du bas-armagnac ont été grillés par la gelée du 7 avril. 50 à 100 % des surfaces auraient été touchées, mais il est encore trop tôt pour chiffrer la perte effective

Chez nos voisins **VITICULTURE (40). Le gel frappe l'armagnac landais** Le vignoble landais, particulièrement celui du bas-armagnac, a été gravement touché par le gel dans la nuit du dimanche 6 avril au lundi 7 avril. Les bourgeons de l'année, dont certains venaient à peine d'éclorre, ont été saisis par le froid au petit matin (-2 à -3°C), ce qui les a grillés sur place. « Tous les cépages ne sont pas touchés de la même manière, dit Jean Tarbe, producteur à Labastide-d'Armagnac, cela dépend de la précocité. Les bourgeons encore dormants n'ont pas été touchés, mais les feuilles qui étaient déjà sorties sont détruites. » A priori, les colombar, gros-mensang et cépages précoces (sauvignon, chardonnay) sont les plus atteints. « Pour l'instant, on ne peut pas se prononcer sur le pourcentage de récolte perdue, déplore Alain Gaube, maire de Labastide et viticulteur récemment retraité. Il faudra attendre quinze jours ou trois semaines pour y voir plus clair. Mais dans certaines parcelles, on ne récoltera pas plus de 20 % de la normale.

50 à 100 % touchés. « Aujourd'hui, nous déplorons entre 50 et 100 % des surfaces détruites, suivant les parcelles, » déclare Alain Randé, de la Chambre d'agriculture des Landes, à l'issue d'une tournée dans le vignoble pratiquée hier après-midi en compagnie du préfet Étienne Guyot, de la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt, Véronique Bonne, des syndicats agricoles et des services techniques. Ils sont allés visiter les parcelles sinistrées de plusieurs viticulteurs à Labastide-d'Armagnac, Parleboscq, au Frèche et au Bourdalat. « Et ce sont toutes les communes du bas-armagnac, landais mais aussi gersois, qui sont touchées. Il faudra voir, poursuit Alain Randé, à la floraison, si celle-ci a pu être partiellement sauvée ou non. Il y a en effet, suivant les cépages, des contre-bourgeons dormants qui peuvent se réveiller si le premier bourgeon a été gelé. Mais il faudra attendre encore un peu, en espérant que la température s'adoucisce, pour voir les résultats concrets. » **La procédure des calamités.** En attendant, la profession a déjà demandé au préfet d'instruire le dossier départemental de la procédure des calamités agricoles, mais elle devra s'armer de patience. Il faudra en effet savoir la quantité

perdue, d'après les déclarations de récolte (au 25 novembre prochain), pour que les agriculteurs touchés puissent déposer des dossiers recevables, sachant qu'une assurance contre la grêle pourra les faire bénéficier d'un taux majoré. Ce qui n'atténue pas l'inquiétude des viticulteurs, qui repensent à 1991, la dernière année calamiteuse. « Nous manquions déjà de vin, dit Alain Randé, à la suite d'une petite récolte 2007, où la production d'armagnac a, de fait, été réduite. Il y a peu de stocks de report, et si la production est faible, il y aura encore peu de vin distillé cet hiver. Ce qui risque de démobiliser les viticulteurs, de les pousser à arracher la vigne pour se reconvertir à d'autres productions. Et dans nos régions où la viticulture n'est qu'un appoint, cela pourrait bien frapper les cépages à vocation de distillation, le baco et la folle-blanche. » Une année incertaine s'annonce.